



EURENCO



Demande d'autorisation environnementale relative au développement du site EURENCO de Bergerac (24)

PJ Autres – Demande de début de travaux
anticipés



Rapport n°132333/A– février 2025

EURENCO

Boulevard Charles Garaud – BP 828
24108 Bergerac Cedex – France
Tél. : +33 (0)5 53 63 63 63
Fax : +33 (0)5 53 63 62 25
www.eurenco.com



Madame la Préfète
PREFECTURE DE LA DORDOGNE
2 Rue Paul Louis Courier
24106 PERIGUEUX

Bergerac, le 10 février 2025

N/REF : 2025/18 – Service Prévention.

Objet : Demande d'autorisation environnementale – Demande de début de travaux anticipés
en application de l'article L.181-30 du code de l'environnement.

Madame La Préfète,

Dans le cadre du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale, nous sollicitons par le présent courrier l'application des dispositions de l'article L 181-30 du code de l'environnement, issu de la loi 2020-1525 du 7 novembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), laquelle nous donne la possibilité de commencer les travaux avant l'autorisation environnementale.

Nous souhaitons ainsi démarrer les travaux de terrassement et de VRD du projet POURPRE 2 en juin 2025 avant l'obtention de l'autorisation environnementale, sous réserve de l'obtention du Permis de construire. Ce démarrage anticipé nous permettra de respecter le planning et de réaliser la qualification des équipements en juillet 2026.

Nous vous remercions de bien vouloir intégrer la présente demande dans le cadre du dossier qui sera soumis à enquête publique, afin qu'il soit porté à la connaissance du public.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute précision ou complément d'information, nous vous prions de croire, Madame La Préfète, en l'expression de notre plus haute considération.

Vincent DINGENEN
Responsable Prévention

